



Commune de Bonnay

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 03 Novembre 2015

Présents : Maryse ANNET, Yves BLOT, Agnès CATOIRE, Jean Claude DELORME, Emmanuelle DENIS, Franck DEVELAY, René DUGUÉ, Jean-Guy LEBEAU, Bernard METRAT, Christophe PARAT,

Excusés : Gerhard SCHNEIBEL, donne pouvoir à Jean-Guy LEBEAU

Secrétaire de séance : Franck DEVELAY

Approbation du précédent compte rendu : pas d'observations, accepté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour.

1. Présentation par l'ATD sur le projet de lotissement

Rappel : programmation faite originellement dans le cadre de Village Avenir et du PLU avec le CAUE et le CDHU.

Présentation du projet par V. DUROUR, de l'ATD (agence technique départementale) prenant en compte l'aménagement d'un lotissement pour 8 constructions. Ce document est consultable en Mairie.

Les remarques du conseil concernant cette présentation sont les suivantes :

- Le muret en pierres sèches à valoriser le long de la route uniquement,
- Le cheminement piéton via l'église pris en compte.
- Un cheminement piéton le long de la RD84 ne paraît pas envisageable car il obligerait à buser et à réaménager le fossé qui la longe.
- La circulation : l'accès au lotissement étant prévu rue Bonnardel, l'idéal serait de pouvoir réaliser la sortie en bas, route de Salornay, ce qui permettrait de mettre la nouvelle rue en sens unique. *(Bien qu'une sortie de rue sur une route départementale ne soit pas réglementaire, dans ce contexte précis, une dérogation pourrait être accordée par la DRI).*

Une fois amendé, ce document, qui présente le projet dans ses grandes lignes, servira à consulter des aménageurs potentiels (publics, semi-publics ou privés). L'objectif de cette consultation est uniquement de permettre à la commune de savoir si ce type d'opération rencontre un intérêt aujourd'hui pour les professionnels de l'aménagement. Cette démarche n'est aucunement engageante. En effet, avant d'aller plus loin, s'il s'avère que ce genre d'opération intéresse les aménageurs, la municipalité a l'intention d'informer et de consulter préalablement la population du village avant de prendre toute décision d'aménagement.

Un second document est présenté au conseil, lui aussi consultable en Mairie. Il présente une estimation des coûts de revient selon les différents scénarios envisageables : Maitrise d'Ouvrage privée complète ou Maitrise d'Ouvrage communale.

2. Forêt communale : délivrance de la coupe sur l'année 2016

Délibération prise à l'unanimité du conseil pour exploitation par les forestiers de la parcelle n°22.

3. Communauté de communes : approbation du rapport sur la qualité de service du ramassage des ordures ménagères 2014

Approuvé par 8 voix et 3 abstentions.

4. Point sur l'avenir du RPI

Suite à la sortie de Bissy et Chapaize du RPI à la rentrée 2016 (Cf. les comptes rendus des précédents conseils), le SIVOS présente une estimation des incidences financières pour 2016 sur la participation des 6 communes restantes. L'acceptation par les 6 conseils municipaux de ces nouveaux engagements financiers conditionne le maintien du RPI.

Pour Bonnay, en 2016 la participation financière au SIVOS se montera à 39 721,23 € (au lieu de 28 840,31 € en 2015, et 33 454 € en 2014).

Décision prise à l'unanimité d'accepter l'estimation budgétaire présentée.

Les prévisions d'effectifs se situent entre 73 et 84 enfants scolarisables sur le RPI à 6 communes à la rentrée prochaine. Compte tenu des seuils appliqués par l'Education Nationale, ces chiffres exposent le RPI à un risque de fermeture de l'une ses 4 classes existantes aujourd'hui.

Une rencontre des maires et délégués SIVOS avec l'inspecteur de circonscription, l'adjoint du directeur des services académiques et le député est prévue le 26 novembre pour évoquer la situation et l'avenir du RPI.

A cette réunion, le SIVOS et les maires défendront le maintien du RPI actuel à 4 classes, car la suppression d'une classe signifierait probablement la fermeture complète du RPI compte tenu de la forte dégradation des conditions d'enseignement qu'elle imposerait (classes très chargées, trois niveaux par classe...).

5. Questions diverses

Saint Hippolyte

Intervention du président du Renouveau de Saint Hippolyte sur la souscription que l'association vient de lancer sous l'égide de la Fondation du Patrimoine et de la Fédération Rempart, en vue de la réalisation du chantier 2015. Souscription ouverte jusqu'à fin d'année 2015.

A l'avenir, pour les demandes de subventions et les souscriptions publiques avec la Fondation du Patrimoine relatives aux gros travaux de réfection des toitures en laves, il sera préférable que la commune reste maître d'ouvrage et ne délègue pas cette compétence à Rempart. Dans ce cas, les dons pourront être adressés directement à la commune, sans prélèvement de la part de Rempart (20%). Seul le prélèvement de la fondation du Patrimoine (3% sur les dons) serait maintenu. De plus, la TVA est récupérable par la commune, alors qu'elle ne l'est ni par Rempart, ni par Le Renouveau de Saint-Hippolyte.

Approbation du conseil à l'unanimité pour agir en ce sens.

La convention entre la commune et l'association de Saint Hippolyte devra également être revue.

Ce sujet sera rediscuté lors des prochains conseils.

Le Pays d'Art et d'Histoire (PAH)

Suite à un appel à projet lancé par le PAH, la commune de Bonnay a été sélectionnée pour bénéficier de la réalisation d'une plaquette touristique consacrée au village et son patrimoine. Cette plaquette est un document de 12 pages tiré à 2000 exemplaires, entièrement financé par le PAH.

Accessibilité des bâtiments communaux

La commune aurait dû envoyer à la préfecture pour le 30/09/15 le diagnostic PER (personnes à mobilité

réduite) ainsi que l'agenda des travaux de mise en conformité de tous les locaux communaux accueillant du public.

Les actions restant à entreprendre pour la mise en conformité seront listées et actées par la commission bâtiment.

Délibération prise à l'unanimité pour accorder au Maire l'autorisation d'envoyer ce plan dès validation de la commission.

Travaux des sanitaires de la salle

Les travaux d'aménagement des sanitaires pour les PER sont en cours. Fin prévue le 6 novembre. Des sanitaires provisoires sont mis en place pour la semaine du 2 au 6 novembre à l'extérieur de la salle.

Comité fleurissement :

Les plantations de jonquilles pour faire de Bonnay "le village des jonquilles", commencée l'an dernier, continue le 7 novembre prochain avec la plantation de 600 nouveaux bulbes dans les espaces communaux.

Commission enfance jeunesse:

Le 30 octobre, 26 enfants, encadrés par de nombreux parents et les membres de la commission ont fêté Halloween dans les rues du village. Des enfants de Cortevaix et Saint-Ythaire participaient également à cette animation.

Dossier pour utilisation de la réserve parlementaire

Ce dossier est à préparer pour fin avril 2016 et non fin octobre comme annoncé précédemment. Une demande de devis pour des travaux de peinture dans la salle est en cours.

Cérémonie du 11 novembre : rendez-vous à 11 h au monument, le vin d'honneur qui suivra se déroulera à la salle communale.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h45

PROCHAINE REUNION LE LUNDI 07 DECEMBRE